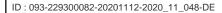


Affiché le





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES:

- M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac
- M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

- M. Molossi donnant pouvoir à M. Fourcade
- M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

- M. Beaudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui
- M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Magrino





Affiché le





Délibération n° 2020-XI-48 du 12 novembre 2020

ECO-COLLÈGE : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DES COLLÈGES 2021-2030

Le conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Sur le rapport de son président,
après en avoir délibéré,
- APPROUVE le plan pluriannuel d'investissement des collèges 2021-2030 d'un montant de 1 029 000 000 d'euros ;



Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le



- APPROUVE la clause de réexamen en 2025 qui permettra d'ajuster ou requalifier certaines opérations selon les diagnostics réalisés et l'évolution des besoins techniques et démographiques.

> Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.